



Flash Aiguillon

SAPIAD
Société Coopérative Apicole
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère

N° 239 – Mai 2017 – 23ème année

L'Abeille Dauphinoise se dote d'un nouveau rucher école, implanté sur la commune de Poisat, tout proche du siège de l'AD.

Ce rucher vient complété le dispositif riche de 6 ruchers écoles répartis sur tout le département de l'Isère.

Il a pour vocation à servir de pivot à la formation de perfectionnement, et à l'élevage afin d'aliéner les autres ruchers écoles.

L'Abeille Dauphinoise remercie la commune de Poisat qui met gracieusement ce terrain à sa disposition.

Le coin des débutants :

Comme disait un de nos anciens Présidents, en apiculture il faut prévoir avant d'agir. C'est sans compter la météo qui peut perturber nos décisions. Un début de printemps chaud, mais très vite froid la nuit, a pu nous faire hésiter sur les décisions à prendre. La visite de printemps nous a montré l'état de nos colonies après un hiver rigoureux. La prudence nous a fait réfléchir sur les protections hivernales à conserver en partie à cause de nuits froides quelques fois en dessous de 0°. En ce début mai les températures restent fraîches, et les essaimage peu nombreux. La nature a bien démarré mais a été stoppée par le gel revenu à basse altitude. La conséquence c'est moins de fleurs donc moins de nourriture. Donc bien nourrir les essaims que vous avez pu récupérer pour les fixer dans leur nouvelle ruche et ne pas hésiter à nourrir un peu les colonies ayant peu de réserves si le poids de la ruche vous paraît faible. En Mai on peut parfois commencer à mettre une hausse. Souvenons-nous que c'est plus de volume à chauffer. Il faut donc s'assurer que le corps de ruche est bien plein si on veut le faire ce début de mois ; ce peut être aussi le moyen d'éviter un essaimage et là il faut jouer fin entre le remplissage de la ruche et la remontée des températures qui sans doute va provoquer des essaimage plus nombreux, nos petites abeilles prudentes étaient restées au chaud jusqu'à maintenant. Et comme disaient nos grands-mères attendons de passer les saints de glace pour ne pas risquer encore une période de gel. (11-12-13 mai)

Le livre du mois

La démocratie chez les abeilles (n°263)
De Thomas D. SEELEY Editions Quae

Nous sommes dans la période propice à l'essaimage. Lors de l'envol de la vieille reine avec quelques milliers d'abeilles, une équipe d'éclaireuses part à la recherche d'un nouveau nid. Elles exécutent des danses pour décrire les nouveaux sites potentiels et engagent un inlassable débat avec l'ensemble des abeilles de la ruche pour arriver, enfin, à un consensus sur le nid choisi. Dès lors que l'adhésion est totale, l'envol est immédiat. L'essaimage est piloté jusqu'à la nouvelle demeure et s'y installe sans la moindre hésitation à la suite de sa reine. L'auteur nous raconte cette histoire fabuleuse, dont il a étudié tous les aspects avec la passion d'un amoureux des abeilles et l'ingéniosité d'un chercheur hors pair. Il met à nu les mécanismes décisionnels dont les éléments clés sont : l'absence d'un leader, un comité d'experts, le partage des informations, le débat contradictoire, le consensus. Ce livre sorti en 2010 vient de paraître en français en avril. Thomas D. Seeley trace avec humour et poésie son excursion au cœur d'un essaim d'abeilles, ce « superorganisme » qui donne une leçon de sagesse collective par sa façon de prendre la meilleure décision pour le groupe et sa survie. Excellent livre disponible en prêt à l'Abeille Dauphinoise.

Zone de Champ Fila
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT
Téléphone : 04.76.25.07.09
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com
site : www.abeille-dauphinoise.fr

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les lundis (de 17 à 19 h), mercredis (de 14 à 19 heures), les samedis (de 9 à 12 heures) et les vendredis (de 14 à 16h uniquement pour le retrait de matériel).

Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable

Initiative Citoyenne Européenne

« Stop glyphosate »

L'Europe doit prochainement se prononcer sur l'autorisation du glyphosate. Pour rappel le glyphosate, la molécule active du Roundup, est l'herbicide le plus vendu au monde. Il a été classé comme « probablement » cancérigène par l'Organisation Mondiale de la Santé. La Commission Européenne a reporté sa décision de prolongation ou non de l'autorisation du glyphosate, mais le lobbying industriel fait peser d'énormes pressions sur cette commission. Au nom du principe de précaution, faisons entendre notre voix au travers de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) « Stop glyphosate ». Cette ICE demande à la Commission de proposer aux Etats Membres l'interdiction du glyphosate. Pour signer (nombreux) cette ICE munissez-vous de votre carte d'identité et rendez-vous sur le site : <https://stopglyphosate.org/fr/>

S.C.A.P.I.A.D.

Jours d'ouverture

A compter du 19 avril la coopérative est ouverte tous les lundis de 17 à 19 h, les mercredis de 14 à 19 heures, les vendredis de 14 à 16 h ainsi que les samedis matin de 9 h à 12 heures. Notez que le vendredi seule la SCAPIAD est ouverte, il n'y a pas de permanence de l'AD ce jour-là.

Concentration sur le marché des pesticides

4 mai 2017 : ChemChina en passe de racheter Syngenta.

L'information apparaît dans les médias, ChemChina, le géant de la chimie chinoise, finalise en ce mois de mai 2017 le rachat du suisse Syngenta pour 43 milliards de dollars. Pour se faire une idée de l'opération, le montant de cette acquisition est supérieur à la somme des montants des quatre plus grosses acquisitions de sociétés étrangères par des sociétés chinoises.

Avec le rachat de Dupont par Dow Chemical et le rachat de Monsanto par Bayer, le marché des semences et des pesticides poursuit sa concentration. Les trois géants vont désormais représenter 3/4 du marché des pesticides et 2/3 du marché des semences.

Au-delà de l'aspect financier, ce sujet concerne la santé actuelle et future de notre planète, notre santé actuelle et future, et la santé actuelle et future de nos enfants. Des enjeux majeurs donc.

Que l'on soit agriculteur, citoyen, apiculteur, boursicoteur, écologiste, parent, etc, à chacun d'adopter une attitude responsable par rapport à ces enjeux.

Pour se forger son opinion, à chacun d'aller à la pêche aux informations, et de faire un tri réfléchi ! Pas si simple...

Vous voulez un exemple ?

Voici deux informations auxquelles chaque citoyen a accès.

1^{ère} information :

L'Union Européenne tient un registre public qui enregistre l'identité et les budgets consacrés par les défenseurs d'intérêts auprès des décideurs politiques.

Les données concernant Syngenta sont accessibles sur le site officiel du parlement : <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=16822412339-79>

Sur la fiche, il est possible de connaître les personnes de Syngenta accréditées pour accéder au parlement européen et de savoir que Syngenta a déclaré consacrer en 2016 entre 1 500 000 € et 1 749 000 € pour ses activités de défense de ses intérêts auprès du parlement Européen, notamment par la participation aux groupes de travail « Changement de climat, biodiversité et développement durable » (oui, oui, allez vérifier !).

2^{ème} information :

Jean-Marc Bonmartin, est un chercheur du CNRS d'Orléans (voir <http://cbm.cnrs-orleans.fr/spip.php?article352&lang=en>) qui travaille sur le mode d'action des pesticides. Il alerte régulièrement le grand-public (il a fait une présentation le 21 novembre 2015 à Saint Ismier à la 2^{ème} tribune apicole de la FARA) et les décideurs politiques sur les conséquences de l'usage des pesticides neurotoxiques sur la biodiversité. Si vous désirez en savoir plus, Jean-Marc Bonmartin fait partie d'un groupe de travail de 17 experts indépendants internationaux qui ont publié une analyse détaillée sur les conséquences de l'usage des pesticides systémiques dans la revue scientifique « Environmental Science and Pollution Research » en janvier 2015 (voir la version originale en anglais <http://link.springer.com/journal/11356/22/1/page/1>). Pour une version en français, vous pouvez consulter le site en français de leur groupe de travail (voir <http://www.tfsp.info/fr/findings/>).

Gardons ainsi en tête la disproportion entre les moyens des uns et des autres, et d'évaluer les conséquences de la défense des intérêts particuliers ou communs.

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.

Le comité de rédaction « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère

Ateliers apicoles 2017

L'Abeille Dauphinoise démarre les « Ateliers Apicoles 2017 » pour accompagner les apiculteurs désireux d'apprendre et d'approfondir les techniques et méthodes de l'apiculture.

Nous commencerons ces ateliers le samedi 27 mai 2017, de 10h à 12h à Poisat, animés par Jean-Marie et Jean-Philippe. 2 ateliers sont prévus : Cirer les cadres, réaliser des chasse-abeilles. Les outils et matériels seront disponibles sur place. En pratique : si vous avez des cadres à cirer et des chasse-abeilles à réaliser apporter les.

Venez nombreux à ces moments d'échanges et de partage.

S'organiser : Merci de vous inscrire avant le mardi 23 mai 2017 sur l'e mail

abeille.dauphinoise@gmail.com avec le titre

« Ateliers Apicoles 2017 »

Les ateliers se clôtureront par un moment convivial.

Déclaration des recettes en micro BA

En 2017 les modalités de déclaration des revenus apicoles sont désormais réalisés sur la base des recettes réalisées sur l'année. Ces recettes bénéficieront d'un abattement de 87% qui sera directement calculé par l'administration fiscale. Pour votre déclaration il convient de remplir le CERFA n° 11222*19 que vous pouvez vous procurer sur internet ou auprès des services fiscaux. Il convient de remplir :

La case 5XB qui représente la somme totale des revenus 2016 ; l'Administration se charge d'en extraire les 13% comme revenu imposable.

La case 5XC concernant l'année de création de l'activité,

La case 5XD concernant le montant imposé 2014 (la ligne revenus agricoles hors quotient imposable qui figure sur l'avis d'imposition 2014) pour ceux qui avait 10 ruches ou moins il suffit de noter néant)

La case 5XE idem que 5XD mais pour l'année 2015.

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à nous contacter le mercredi après-midi.

Conseil d'administration du 30 mars 2017

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 30 mars dans les locaux fraîchement repeints.

Le premier point de l'ordre du jour fut le renouvellement du bureau. Il est composé de 8 administrateurs :

- Président : Claude DELAIRE

- 1^{er} Vice-Président : Eric PERRET

- Trésorier général : Jean-Yves MANCHON

- Trésorier-adjoint : José VERLEYN

- Secrétaire général : intérim assuré par le secrétaire adjoint

- Secrétaire général adjoint : Ghislaine STRAPPAZZON

- Autres membres du bureau :

- Jean-Philippe AH-KIEM

- Joël CAROLLO

- Gérard DODE

Une réflexion a été menée pour rechercher des pistes pour enrichir notre site internet.

Petites annonces

- Cause problème de santé, apiculteur amateur, région de la Côte Saint André, vend ruches dardant 10 cadres peuplées + un extracteur manuel. Prendre contact au 06 59 78 55 37
- Apicultrice ayant cessé l'apiculture met à disposition un terrain de 2000 m² à Saint Martin d'Uriage pour rucher, en échange de l'entretien du terrain (débroussaillage manuel ou par des chèvres) . tel : 06 29 17 31 07